

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL T 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 15 janvier 2016

16-03

Objet : Election des Vice-présidents du Conseil de Territoire.

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial T10 légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 15 janvier 2016 à 15h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|-----------------------------|--|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - COCQ François | - LOUVIGNÉ Robin |
| - ADOMO Caroline | - CROCHETON Florence | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - AMAR Sophie | - DALLEAU Isabelle | - MARTIN Jacques J.P. |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DE FONTAINE VIVE -
CURTAZ Marie-Laure | - MARTINEAU Pascale |
| - BARNOYER Thierry | - DEGRASSAT Alain | - MEDINA Marc |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DELECROIX Pierre-Michel | - OUDINET Michel |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DRAI Carole | - PANNETIER Gilles |
| - BENISTI Jacques Alain | - DUVAUDIER Michel | - PARRAIN Mary France |
| - BENSOUSSAN Éric | - FACCHINI Monique | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - BERRIOS Sylvain | - FAUTRE Christian | - PAVIE Alain |
| - BRÉTILLON Jean-Marie | - FENASSE Delphine | - PETTENI Henri |
| - CADEDDU Jean-Luc | - GAILHAC Benoît | - PINEL Vincent |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAILLARD René | - PIO Régis |
| - CAMBON Christian | - GICQUEL Hervé | - PRIMEVERT Catherine |
| - CAMPOS-BRÉTILLON Caroline | - GRESSIER Jean-Jacques | - RASETTI Christine |
| - CANALES Chantal | - GUIGNARD Jean-Jacques | - RISPAL Yoann |
| - CAPITANIO Olivier | - HERBERT Delphine | - ROESCH Germain |
| - CAPORAL Chrysis | - HERBILLON Michel | - ROYER Christel |
| - CARPENTIER Agnès | - HOUDOT Florence | - RYNINE Christine |
| - CARREZ Gilles | - JEANNE Laurent | - SEMO Igor |
| - CARTIGNY Pierre | - KENNEDY Marie | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CERCLEY Nicole | - LACHELACHE Nassim | - TOLLARD Virginie |
| - CHABOT Sabine | - LAFON Laurent | - TRICOEHE Annie |
| - CHARBONNEL Michèle | - LAMBERT Gérard | - TRICOT-DEVERT Sylvie |
| - CHARDIN Sylvie | - LE BIDEAU Dominique | - TRIMBACH Pascale |
| - CHAULIEU Stéphane | - LE GUILLOU Patrick | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHETARD Catherine | - LEBEAU Pierre | - VOGUET Jean-François |
| - CIPRIANO Philippe | - LIBERT-ALBANEL Charlotte | - ZELIOLI Valérie |
| - CLODONG Nicolas | | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Monsieur DOSNE Olivier, Conseiller Territorial, a donné pouvoir à Monsieur GRESSIER Jean-Jacques
- Monsieur GAUTRAIS Jean-Philippe, Conseiller Territorial, a donné pouvoir à Monsieur VOGUET Jean-François

Soit 87 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Yoann RISPAL

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ».

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160122-16-03corrige-DE
Date de télétransmission : 22/01/2016
Date de réception préfecture : 22/01/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

OBJET : Election des Vice-présidents du Conseil de Territoire

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T 10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la délibération n°16/02 en date du 15 janvier 2016 portant fixation du nombre de Vice-présidents,

CONSIDERANT que, par la délibération, susvisée, le nombre de Vice-présidents a été fixé à douze,

CONSIDERANT qu'il convient, dès lors, de procéder à l'élection des Vice-présidents,

CONSIDERANT que, si l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoie aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, aucune disposition ne prévoit que l'article L.2122-7-2 relatif à l'élection au scrutin de liste s'applique,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de procéder à l'élection des Vice-présidents au scrutin uninominal :

- **Election du Premier Vice-président :**

Est candidat :

- Sylvain BERRIOS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2

- Nombre de votants: 85

- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 3

- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 82

- MAJORITE ABSOLUE : 42

A OBTENU :

- Monsieur Sylvain BERRIOS : 82 Voix

M. Sylvain BERRIOS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Vice-Président

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160122-16-03corrige-DE
Date de l'élection : 22/01/2016
Date de réception préfecture : 22/01/2016

- **Election du Deuxième Vice-président :**

Est candidat :

- Monsieur Dominique ADENOT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de votants: 85
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 0
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 85
- MAJORITE ABSOLUE : 43

A OBTENU :

- Monsieur Dominique ADENOT : 85 Voix

Monsieur Dominique ADENOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Vice-Président.

- **Election du Troisième Vice-président :**

Est candidat :

- Monsieur Michel HERBILLON

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de votants: 85
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 4
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 81
- MAJORITE ABSOLUE : 41

A OBTENU :

- Monsieur Michel HERBILLON : 81 Voix

Monsieur Michel HERBILLON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Vice-Président.

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160122-16-03corrige-DE
Date de télétransmission : 22/01/2016
Date de réception préfecture : 22/01/2016

- **Election du Quatrième Vice-président :**

Est candidat :

- Monsieur Jean-François VOGUET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de votants: 85
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 0
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 85
- MAJORITE ABSOLUE : 43

A OBTENU :

- Monsieur Jean-François VOGUET : 85

Monsieur Jean-François VOGUET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Vice-Président.

- **Election du Cinquième Vice-président :**

Est candidat :

- Monsieur Laurent LAFON

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de votants: 85
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 1
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 84
- MAJORITE ABSOLUE : 43

A OBTENU :

- Monsieur Laurent LAFON : 84

Monsieur Laurent LAFON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Cinquième Vice-Président.

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160122-16-03corrige-DE
Date de télétransmission : 22/01/2016
Date de réception préfecture : 22/01/2016

- **Election du Sixième Vice-président :**

Est candidat :

- Monsieur Gilles CARREZ

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de votants: 85
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 2
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 83
- MAJORITE ABSOLUE : 42

A OBTENU :

- Monsieur Gilles CARREZ : 83

Monsieur Gilles CARREZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Sixième Vice-Président.

- **Election du Septième Vice-président :**

Est candidat :

- Jean-Marie BRETILLON

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de votants: 85
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 0
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 85
- MAJORITE ABSOLUE : 43

A OBTENU :

- Monsieur Jean-Marie BRETILLON : 85

Monsieur Jean-Marie BRETILLON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Septième Vice-Président.

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160122-16-03corrige-DE
Date de télétransmission : 22/01/2016
Date de réception préfecture : 22/01/2016

- **Election du Huitième Vice-président :**

Est candidat :

- Monsieur Jacques Alain BENISTI

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de votants: 85
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 4
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 81
- MAJORITE ABSOLUE : 41

A OBTENU :

- Monsieur Jacques Alain BENISTI : 81

Monsieur Jean-François BENISTI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Huitième Vice-Président.

- **Election du Neuvième Vice-président :**

Est candidat :

- Monsieur Patrick BEAUDOUIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de votants: 85
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 4
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 81
- MAJORITE ABSOLUE : 41

A OBTENU :

- Monsieur Patrick BEAUDOUIN : 81

Monsieur Patrick BEAUDOUIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Neuvième Vice-Président.

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160122-16-03corrige-DE
Date de télétransmission : 22/01/2016
Date de réception préfecture : 22/01/2016

- **Election du Dixième Vice-président :**

Est candidat :

- Monsieur Olivier DOSNE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de votants: 85
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 5
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 80
- MAJORITE ABSOLUE : 41

A OBTENU :

- Monsieur Olivier DOSNE : 80

Monsieur Olivier DOSNE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Dixième Vice-Président.

- **Election du Onzième Vice-président :**

Est candidat :

- Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de votants: 85
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 0
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 85
- MAJORITE ABSOLUE : 43

A OBTENU :

- Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER : 85

Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Onzième Vice-Président.

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160122-16-03corrige-DE
Date de télétransmission : 22/01/2016
Date de réception préfecture : 22/01/2016

- **Election du Douzième Vice-président :**

Est candidat :

- Monsieur Christian CAMBON

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de votants: 85
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 4
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 81
- MAJORITE ABSOLUE : 41

A OBTENU :

- Monsieur Christian CAMBON : 81

Monsieur Christian CAMBON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Douzième Vice-Président.

Et ont été immédiatement installés.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial T 10 ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun. Les réclamations contre les opérations électorales de la présente délibération doivent être déposées au plus tard à 18 heures, le cinquième jour qui suit l'élection à la Sous-préfecture ou à la Préfecture ou au Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signé après lecture,



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160122-16-03corrige-DE
Date de télétransmission : 22/01/2016
Date de réception préfecture : 22/01/2016